camtel

camtel

CONTRAT DE PARTENARIAT N° 08 /DG

ENTRE

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL)

ET

FOND D'APPUI DU FUTUR SARL

POUR LA VENTE DU CREDIT DE COMMUNICATIONS

ET AUTRES PRODUITS EN LIGNE (CANAUX SPECIFIQUES)

Scanné avec CamScanner

camtel

N°/AAA/DAJR-DAJIM-MS-IE/BUM-BUMD-DCV-SDA-DAF-SGCAJR Yaoundé, le 23 JAN 2023

NOTE

A LA HAUTE ATTENTION DU DIRECTEUR GENERAL

04 MAI 2026

Objet : Contresignature du projet de contrat pour la revente des produits et services en ligne entre CAMTEL et le FONDS D'APPUI DU FUTUR SARL (FAF).

Réf : Requête FAF à Madame le Directeur Général.

Dans sa correspondance en référence, le Fonds d'Appui du Futur (FAF) sollicitait l'accompagnement et l'accord de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) afin de commercialiser ses produits en ligne, à travers une plateforme bien structurée pour le financement des acteurs du secteur informel à travers le label : un compte, un projet une puce CAMTEL.

Sur ladite correspondance, vous avez bien voulu y marquer en apostille « BUM ».

C'est fort du respect des exigences réglementaires contenues dans la résolution N°004/CAMTEL/CA du 23 mai 2023 portant organisation des Services de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL), que ces deux Directions ont conjointement procédé à la relecture et à la validation du projet de contrat qui liera CAMTEL et le Fond d'Appui du Futur (FAF), dans un partenariat gagnant-gagnant.

Le caractère sensible de son activité a entrainé un examen minutieux par les deux Directions concernées de la documentation fournie et surtout, de son Agrément de revendeur de trafic qui le différencie en tout point de celui des Distributeurs Agréés, dont le renouvellement des contrats pour certains et le recrutement pour d'autres est effectif depuis le 02 juillet 2025.

Y faisant suite,

Afin de concrétiser ledit lien, honneur de porter à votre haute attention trois projets de contrats pour contresignature et suite de la procédure.

Hautes considérations.

PJ : 03 (trois) projets de contrat déjà signés dudit partenaire.

Le Directeur

Robert Nemedeu

RRIC2
CSI-EP CTD OPY
042786 12 39F6
29/05/26 12:00

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
FCFA 0001500
TIMBRE FISCAL FISCAL STAMP
CMR20143

LES SOUSSIGNEES :

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS, Société Anonyme au Capital Social de 117 455 930 000 FCFA, dont le siège social est sis à Yaoundé, 02 Boulevard du 20 mai, BP 1571 Yaoundé, Téléphone : 222 23 40 65, Fax : 222 20 03 03 Numéro de contribuable M 0998 0000 9853 S, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Première Instance de Yaoundé Centre-Administratif sous le N°2000Q255. Représentée par **Madame Judith YAH SUNDAY épse ACHIDI**, son Directeur Général.

Ci-après désignée « CAMTEL » ou « l'Opérateur »,

D'une part ;

Et

FOND D'APPUI DU FUTUR SARL, dont le siège est sis à Yaoundé, BP : 1165, Tel: 699 27 81 03, Numéro de contribuable NIU : M04912757326H, Représentée par **CHEDJOU FAKAM JOSEPH BERTRAND**, son Représentant légal.

Ci-après dénommée « FAF » ou « le Distributeur Agréé en ligne »,

D'autre part,

Les deux étant collectivement désignées « **les Parties** », ou individuellement « **la Partie** ».

<u>IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT</u> :

CAMTEL est un opérateur du secteur des Télécommunications qui a pour objet de posséder, d'opérer et de fournir des infrastructures et des services de communications électroniques, dans le cadre des titres à elle octroyés à cet effet par les autorités compétentes, conformément au Décret N° 2019/263 du 28 Mai 2019 portant sa réorganisation.

Fournisseur de services de téléphonie fixe, mobile et Internet, CAMTEL est appelée dans ses activités à tout mettre en œuvre pour faciliter les relations et interconnexions entre ses clients, d'une part et, d'autre part, entre ces derniers et ceux des autres opérateurs exerçant dans le domaine.

Le partenaire, avec qui CAMTEL entre en relation, est une entreprise de fourniture de services, soumise au régime fiscal du réel et à jour de ses obligations fiscales, ayant une capacité financière acceptable lui permettant de s'approvisionner en crédit de communications et de le mettre à la disposition de la clientèle.

La partie contractante entend donc établir un partenariat avec CAMTEL qui porte sur la vente dudit crédit de communications et des autres produits autorisés d'accord-parties.

Les Parties conviennent, aux termes de la présente, de définir les modalités de fonctionnement du partenariat dont la teneur suit :

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 19- DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat constitue l'accord complet entre les Parties. Ainsi, les déclarations, garanties et conditions non contenues dans ledit contrat ne pourront valablement engager les Parties.

Sans préjudice de toute demande d'indemnisation liée à des contrats précédents, le présent Contrat annule et remplace, à compter de la date de signature de celui-ci, tous les contrats antérieurs quels qu'ils soient, conclus entre les parties sur le même objet.

Le Partenaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions du Code de bonnes pratiques des affaires de CAMTEL, qu'il déclare parfaitement connaître, pour en avoir demandé et obtenu une copie.

ARTICLE 20 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du Contrat, les Parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus indiquées. Chaque partie pourra modifier ledit domicile par simple notification écrite à l'autre partie.

Approuvé à Yaoundé, le 27 AVR 2026

En trois (03) exemplaires originaux.

CAMTEL

Le Directeur Général

Madame Judith Yah Sunday épse Achidi

Madame JUDITH YAH SUNDAY
épouse ACHIDI

FAF

Le Représentant Légal

Monsieur CHEDJOU FAKAM
JOSEPH BERTRAND